

Les coordonnateurs académiques  
de l'option informatique au  
lycée

Paris, le 5 Juin 1991

Monsieur le Ministre  
de  
l'Education Nationale  
S/C de Monsieur le  
Directeur des Lycées  
et Collèges

Objet : Enseignement de l'informatique générale au lycée.

Monsieur le Ministre,

Au moment où la concertation nous semble encore possible, nous attirons votre attention sur l'erreur que constituerait la disparition d'un enseignement d'informatique générale au lycée, à partir de la classe de seconde.

Sa restriction à la seule filière S à partir de la classe de première, contribuerait seulement à renforcer un élitisme tant critiqué des séries C actuelles. Elle priverait les élèves des autres filières d'un apprentissage de nouvelles méthodes de pensée et d'une composante essentielle de la culture des femmes et des hommes du vingt et unième siècle.

Nous entendons ne pas être associés à cette erreur et vous demandons de noter notre désaccord avec ce projet de disparition.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre profond dévouement.

P.O. Les coordonnateurs de l'option  
J. Bertheas - J. Pinchinat